

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

DÉLIBÉRATION N° 43-2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENTS: Isabelle AUFRÈRE, Lydie BUSCAGLIA, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Yvelise LEDOS.

POUVOIRS: Pierre CASSE à Claude CAU, Laurent GAYS à Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL à Lydie BUSCAGLIA.

ABSENT EXCUSÉ: Jean-Pierre BALDET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydia FABRE.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 22/09/2022

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ÉTAT D'ASSIETTE 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette de l'année 2023 des coupes présentées ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après
- Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

ETAT D'ASSIETTE 2023 POUR LA FORET MONTAUBAN-DE-LUCHON

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	Mode de commercialisation prévisionnel *
10_a	EM	41	1.36	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied
11_a	EM	154	5.14	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied
12_a	EM	27	0.90	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied
13_a	IRR	542	6.78	OUI	2023	2023	2023	Vente	Sur pied
14_a	IRR	849	10.61	OUI	2023	2023	2023	Vente	Sur pied
15_a	EM	71	2.35	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied
8_a	EM	16	0.52	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied
9_a	EM	20	0.68	NON	Non prévue	2023	2023	Vente	Sur pied

*Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

La secrétaire

Lydia FABRE